



DEPARTEMENT
DE LA
Réunion

Mairie de St Paul

Saint-Denis, le **16 JAN. 2019**

Le Président du Conseil Départemental

A

Monsieur le Maire de Saint-Paul
CS 51015 – 97864 SAINT-PAUL Cedex

A l'attention de M. Dimitri CONTE

18 JAN. 2019

ARRIVE COURRIER

N/Réf. : MAN c-2019-02

Affaire suivie par : Didier VISNELDA

Tél. : 0262 94 41 01

Objet : Avis du Département sur la modification de PLU de Saint-Paul sur la zone AU6st de Bellemène.

P.J. : extrait cartographique de la zone AU6st

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 4 janvier 2019, vous sollicitez l'avis du Département sur le projet de modification de votre PLU.

Il s'agit de permettre la réalisation des deux premières tranches de l'opération de Résorption de l'Habitat Spontanée (RHS) Bellemène-Macabit, sur une partie du périmètre de la zone AU6st à l'est du quartier de Bellemène (Bassin de vie du Guillaume).

A la lecture du dossier, il apparaît qu'une conduite du PILO (Périmètre Irrigué Littoral Ouest) Antenne 2 traverse les zones AU6st concernées par l'opération de RHS. Il conviendra, en phase opérationnelle du projet, d'associer le service exploitation du Département afin de prendre en compte cette conduite.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du Conseil Départemental

Le Directeur Général Adjoint
du Pôle Développement

Michel COURTEAUD

BELLEMÈNE-MACABIT



Ncor

AUGst

AUGst

U6C

Centre de l'Antenne 2

A

N